

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.137

Adhésion de GrandAngoulême à la charte collectivités actives du programme national nutrition santé

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.137

Rapporteur : Monsieur BUISSON

ADHESION DE GRANDANGOULEME A LA CHARTE COLLECTIVITES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Enjeux :[10703 -1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être à tout âge (Accès aux soins, offre de soins, santé-environnement, sécurité sanitaire et soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes)

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

GrandAngoulême s'est fixé pour ambition dans son projet d'agglomération de répondre aux besoins de tous ses habitants et de veiller à leur santé et à leur bien-être, dans un objectif de cohésion sociale.

Dans le cadre de son Plan d'actions santé, de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), de sa politique de cohésion sociale via le Contrat de Ville, de sa politique sportive et de ses politiques en faveur des mobilités douces, GrandAngoulême mène diverses actions de sensibilisation en faveur de la santé, de l'alimentation et de la pratique de l'exercice physique.

Des projets ont été développés dans cet objectif de transversalité tel que le dispositif "Panier jeunes pousses" ou la Maison Sport Santé GrandAngoulême.

Le dispositif "Panier jeunes pousses" permet notamment une sensibilisation des femmes enceintes aux risques liés aux perturbateurs endocriniens, et facilite, par l'atelier cuisine proposé et par les paniers de légumes bio fournis, l'accès à une alimentation saine et de qualité, en circuit court. En 1 an, 250 familles ont pu bénéficier de cet accompagnement, soit 20 % des femmes enceintes du territoire.

La Maison Sport Santé GrandAngoulême, créée en 2023, constitue aujourd’hui une étape-clé du dispositif du sport sur prescription médicale sur notre territoire, en réalisant chaque année plus de 270 bilans pour des patients orientés par leur médecin, dans l’objectif de reprendre une activité physique adaptée. La Maison Sport Santé guide, à l’issue du bilan, les bénéficiaires au sein du réseau des associations proposant des activités physiques adaptées, ou propose de façon transitoire un cycle d’activité physique de 3 mois dans ses locaux.

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), créé en 2001, a pour objectif de renforcer la politique nutritionnelle de la population et de lutter contre les inégalités de santé. En effet, la relation entre nutrition et santé est aujourd’hui établie, et, notamment, le surpoids et l’obésité ont des conséquences néfastes sur la santé.

Ainsi, l’agglomération de GrandAngoulême envisage de s’engager en tant que collectivité active du Programme National Nutrition Santé, en signant une charte avec l’Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. Ce label permet notamment de valoriser les actions en faveur de la nutrition, de la santé et de la lutte contre la sédentarité, déjà engagées par la collectivité. La signature de la charte n’implique pas de financement de l’agglomération.

Dans le cadre de cette charte, 4 actions sont à mettre en place chaque année parmi les thématiques suivantes :

- information-communication en nutrition (soit activité physique et/ou alimentation),
- éducation pour la santé en nutrition,
- formation en nutrition,
- amélioration de l’offre alimentaire,
- amélioration de l’offre d’activité physique et sportive ou de l’offre d’activité physique adaptée,
- aménagement du territoire favorable à l’activité physique et à la lutte contre la sédentarité,
- promotion des mobilités actives (vélo et marche).

La signature de la charte implique :

- de nommer un référent PNNS dans la structure ;
- de mettre en œuvre des actions dans les domaines d’intervention du PNNS ;
- d’informer la population du programme et de valoriser les actions labellisées PNNS ;
- d’informer annuellement l’ARS des actions mises en place.

L’adhésion de GrandAngoulême à la charte des collectivités actives du PNNS n’a pas d’impact financier pour la collectivité.

Je vous propose :

D’APPROUVER l’adhésion de GrandAngoulême à la charte des collectivités actives du programme national nutrition santé.

D'AUTORISER, Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à cette adhésion.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--